

COMMUNE DE BROQUIES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 19 juin 2018 à 20h30

Présents : **12** Mr Jean-Luc CRASSOUS, Mr Claude REYNES, Mme Sylvie GENIEYS, Mr Bernard MARITAN, Mr Jacques ANTONIN, Mr André GAVALDA, Mme Florence LAPLUME, Mr Stéphane QUERALT, Mr Loïc REYNES, Mr William RIBAUT, Mme Arlette RICARD, Mr Christian SERIN,

Représenté : **0**

Votants : 12

Excusé : 2 Mr René ALBOUY, Mr Gilbert TOULOUSE.

Mr CRASSOUS, ouvre la séance, et rappelle l'ordre du jour :

L'ORDRE DU JOUR est rappelé :

- 1. -Approbation compte rendu du 13/04/2018**
- 2. - Approbation périmètre ZAP (Zone Agricole Protégée)**
- 3. - Partenariat AXA**
- 4. - Adhésion au service RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles)**
- 5. - Achat terrains**
- 6. - Déclassement domaine public**
- 7. - Annulation titres**
- 8. - Subvention exceptionnelle**
- 9. - DM**

Mme RICARD est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation compte rendu du 13/04/2018

Les membres présents sont invités à approuver le compte rendu de la séance du 13 avril dernier, dont un exemplaire leur a été précédemment adressé à titre individuel.

2. Approbation périmètre ZAP (Zone Agricole Protégée)

Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT, Mr Crassous présente à l'assemblée la proposition de Zone Agricole Protégée.

Le SCoT du Parc Naturel Régional des Grands Causses a pour objectif la création d'une zone agricole protégée concernant la vigne, les vergers et le maraîchage sur les communes concernées par la zone d'appellation de l'AOC Côtes de Millau, dont Broquiès fait partie.

La mise en place d'une ZAP a pour objectif de favoriser l'activité agricole et donc de sécuriser les emprises agricoles ou de prévoir des espaces de reconquête. Il s'agit donc de préserver des zones agricoles présentant un intérêt général en raison, soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique.

Le périmètre proposé aujourd'hui de Zone Agricole Protégée est le résultat d'une co-construction réunissant les collectivités locales (Syndicat mixte du SCoT, intercommunalités et communes), l'INAO avec les agriculteurs et leurs organisations (syndicat de défense de l'AOC Côtes de Millau, la Chambre d'Agriculture, les coopératives, les indépendants).

Ils ont travaillé à la réalisation d'un diagnostic participatif ainsi qu'à la délimitation du périmètre de la ZAP. Cette protection prend la forme d'une servitude d'utilité publique, affectant l'utilisation des sols, qui doit être annexée au PLUI des communautés de communes de Millau-Grands Causse et Muse et Raspes du Tarn.

Une fois le périmètre de ZAP créé par arrêté préfectoral, tout changement d'affectation du sol susceptible d'altérer de manière durable le potentiel agronomique, biologique ou économique sera préalablement soumis à l'avis de la Chambre d'Agriculture et de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA).

Cet outil permet donc une protection plus forte que le simple classement en zone agricole, mais aussi plus pérenne puisque cette servitude d'utilité publique ne pourra être supprimée que sur accord de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) et de la Chambre d'Agriculture, ou décision motivée par le Préfet.

La création de la ZAP sera effective au terme d'une procédure en quatre étapes dont :

- I. la validation du périmètre proposé de la ZAP par les conseils municipaux,
- II. la sollicitation du Préfet par le Syndicat Mixte du ScoT afin de diligenter la procédure,
- III. la délibération des conseils municipaux, au terme de l'enquête publique, et après avis de la Chambre d'Agriculture, de l'Institut National des Appellation d'Origines et de la CDOA,
- IV. par arrêté préfectoral instituant la servitude d'utilité publique.

Sur notre commune, cette ZAP couvre 53 ha ,en majorité de vignes. Etabli en lien avec le PLUI, le zonage prend en compte l'éloignement des habitations.

Après étude de la proposition de zonage de la future ZAP sur notre commune, établie par le Syndicat Mixte du SCoT du PNRGC, Mr le Maire propose à l'assemblée de :

- valider le dossier de proposition de la Zone Agricole Protégée,
- autoriser le Président du Syndicat Mixte du SCoT du PNRGC à saisir le Préfet afin de diligenter la procédure de ZAP sur le secteur de la Vallée du Tarn et des Côtes de Millau.

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

3. Partenariat AXA

Sollicité par AXA France pour la signature d'une convention « Offre promotionnelle Santé Communale », Mr le Maire présente une proposition d'assurance complémentaire santé « Modulango », émise par AXA France.

Soumise à la signature d'une convention, elle permettrait aux habitants de la commune, répondant à certaines conditions, de bénéficier de conditions tarifaires promotionnelles, pour une durée de un an.

Après étude, l'assemblée constate que cette proposition représente une démarche « commerciale », relève d'un cadre « individuel », et ne peut être soumise à délibération de la part du conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite à ce point.

4. Adhésion au service RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles)

Le règlement européen dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Le non-respect de ces obligations entraîne de très lourdes sanctions administratives pouvant atteindre 20 millions d'euros.

La désignation d'un Délégué à la Protection des Données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Mr le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec cette réglementation proposé par le Syndicat Intercommunal AGEDI.

Celui-ci propose de mutualiser son expertise et ses moyens en personnel et en solution informatique au bénéfice des collectivités ou des établissements publics. Le Syndicat Intercommunal AGEDI propose la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. Notre commune n'a pas les moyens humains, techniques, pour répondre au volume important de ces nouvelles obligations légales imposées ; une mutualisation avec le Syndicat Intercommunal AGEDI nous permettrait de répondre à cette obligation par la désignation de Mr Jean-Pierre MARTIN en qualité de Délégué à la Protection des Données mutualisé pour notre Commune.

Mr le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur :

- la mutualisation de ce service avec le Syndicat Intercommunal AGEDI,
- la désignation de Mr Jean-Pierre Martin en qualité de Délégué à la Protection des Données mutualisé
- autoriser Mr le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Pour = 12

Abstention = 0

Contre = 0

5. Achat terrains

Mr le Maire précise que tous les terrains du lotissement de Broucayrols sont vendus et, pour répondre à des demandes et accueillir de nouveaux arrivants, la commune doit disposer de terrains constructibles.

La parcelle E/1834 propriété de la commune et les parcelles attenantes, étaient classées en zone 1NA dans le dernier POS. Cette zone permettait la réalisation d'un lotissement avec un minimum de 3 lots constructibles. Du fait d'un POS désormais caduque, le dépôt d'un CUB par la commune a été effectué et permet une extension du lotissement.

L'acquisition de ces terrains est envisagée auprès de Mme MAUREL pour la parcelle E/544 d'une superficie de 1260 m², et auprès de Mme ALRIQUET Bernadette et ses filles Jocelyne et Chantal pour les parcelles E/1836 (944 m²) et E/1845 (139 m²).

Après délibération, Mr le Maire propose de se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles au tarif de 7 € LE M².

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

6. Déclassement domaine public

Mr le Maire rappelle le projet de la commune d'acquérir du terrain de Mr PELAT Patrick pour aménager le chemin sous le lotissement Le Broucayrols.

Suite au décès de Mr PELAT, les héritiers souhaitent procéder à l'échange du dit terrain avec une partie du domaine public situé devant leur maison cadastrée AB/123.

Mr le Maire propose de réaliser l'échange avec les enfants de Mr PELAT Patrick.

Cette opération soumise a enquête publique serait rattachée au projet qui doit prochainement s'ouvrir.

La superficie serait délimitée par un géomètre en présence des héritiers de Mr PELAT.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

7. Annulation titres

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été émis par erreur deux titres pour l'encaissement de la location d'un garage à la gendarmerie.

Il s'agit des titres n°10 B1 du 16/01/2013 à l'ordre de Mr COMBES J.Pierre - montant de 41,31 € (dégât des eaux)

« « n0 272/B24 du 09/07/2015 à l'ordre de Mr MIROUZE Julien – montant 41,87 € (départ 30/06/2015)

Afin de régulariser ces comptes, Mr le Maire propose de procéder à l'annulation de ces titres de recettes.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

8. Subvention exceptionnelle

Pour son 50ème anniversaire, le Comité des Fêtes souhaite proposer une animation hors du commun et demande un soutien exceptionnel pour l'organisation de la fête votive annuelle.

Après délibération, il est proposé d'attribuer la somme de 1 500 € en subvention exceptionnelle pour l'organisation de la Fête Votive.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

9. - DM

Mr le Maire propose de procéder à la régularisation d'écriture de compte à compte soit : en Section Investissement

		Dépenses	Recettes
Cptes 2313-250	Constructions	-96 287,35 €	
Cptes 2315-250	Voirie réseaux	96 287,35 €	

Et propose de valider la décision modificative

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.